

Pour renforcer la connaissance de certaines certifications par les entreprises et les partenaires de l'emploi

De nombreuses certifications, telles que **CléA** ou des dispositifs de **badges de compétences**, jouent un rôle clé dans la sécurisation des parcours professionnels et la reconnaissance des compétences acquises, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Si ces certifications sont bien identifiées et reconnues par les bénéficiaires et les organismes de formation, elles restent en revanche insuffisamment connues et valorisées par les employeurs et les partenaires de l'emploi (intérim, France Travail, etc.). Cette méconnaissance limite leur impact sur l'insertion professionnelle et la mobilité des publics formés.

Les certifications de type CléA ou les badges de compétences sont souvent méconnus par les employeurs et certains acteurs de l'emploi. Elles ne sont que rarement mobilisées comme des critères de recrutement, de positionnement ou de sécurisation des parcours professionnels.

Cette situation s'explique principalement par un **manque de communication et de valorisation** de ces certifications auprès des entreprises et des partenaires de l'emploi.

Ainsi lors de la CPOF Nouvelle-Aquitaine du 19 janvier 2026, des participants ont proposé notamment de renforcer la communication ciblée auprès des employeurs, en expliquant clairement ce que recouvrent ces certifications, les compétences qu'elles attestent et leur valeur ajoutée pour les entreprises. Il conviendrait également, d'associer davantage les partenaires de l'emploi (intérim, France Travail, Missions locales) à la diffusion et à la promotion de ces certifications dans leurs pratiques d'accompagnement et de placement.

Une meilleure connaissance et reconnaissance de ces certifications permettraient une facilitation des recrutements, notamment sur des postes en tension, en s'appuyant sur des compétences certifiées et une valorisation accrue des parcours des bénéficiaires.